

DEPARTEMENT  
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames  
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

courriel :  
accueil@mairieathee.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

26-06-2026

L'an deux mille vingt-six

Le premier juillet à vingt-heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Adeline BETAILLOULOUX, Maire.

**Etaient présents :** Marylène COUSSY, Karine PATIN, Olivier LATOUR, Marion FROUIN, Vincent DENIZIOT, Thierry CANTEIRO, JEAN-LOUIS LARUELLE, Pascal GIROLET, Isabelle PAIS, Sandra MARI, Thomas RENAULT, Céline BROUCKE, Emilie PETO, Gwenaëlle CARRE, Nelly GIRAUDON, Gaëlle GODEFROY, Claire PERISSAT, Thomas ESTEVAO formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

**Secrétaire :** Mr Laurent NEVEU

**Pouvoirs :**

Mr Patrick CHATELLIER-HUMEAU ayant donné pouvoir à Mme Adeline BETAILLOULOUX

Mr Julien HELLIO ayant donné pouvoir à Mme Karine PATIN

Mr Ludovic DALENÇON ayant donné pouvoir à Mr Laurent NEVEU

En exercice 23  
Présents 20  
Votants 23

### 2026-37 Ecole Maternelle : renouvellement du Contrat à Durée Déterminée (CDD) pour accroissement temporaire d'activités de 20h/semaine

Mme Marylène COUSSY, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge du personnel, informe le conseil municipal que le maintien de deux postes d'ATSEM à 80 % à la rentrée de septembre 2026, l'accueil d'enfants aux comportements difficiles dans les classes, nécessitent à l'école maternelle de continuer à maintenir un contrat à durée déterminée de 20 heures par semaine.

Aussi, il est proposé de maintenir un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités à compter du 30 août 2026.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 et feront l'objet d'une inscription budgétaire en 2027, décide, à l'unanimité, à compter du 30 août 2026 et selon les modalités suivantes :

- de mettre en place un CDD pour accroissement temporaire d'activité jusqu'au 29 août 2027 pour le poste d'agent de vie scolaire d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures par semaine. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut en vigueur du grade de recrutement.

Le secrétaire de séance

Laurent NEVEU

Pour extrait certifié conforme,



La Maire

Adeline BETAILLOULOUX

Date de transmission à la Préfecture

07 JUL. 2026

Date de publication

07 JUL. 2026